

**Association
Varoise
pour la Sauvegarde
de l'Agriculture,
de la Nature
et de
l'Environnement**



N° 89

Siège social : Oustaou du Faron - 83200 - Super-Toulon

AVSANE

Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture de la Nature et de l'Environnement

REVUE DE LIAISON

SOURCES ORIGINELLES

Comme en font foi ses archives, l'AVSANE est la continuatrice des sociétés qui, depuis 1801 se sont succédées jusqu'à elle, tout en suivant l'évolution des faits, sans jamais faillir à leurs missions bénévoles qu'elles ont toujours assumées suivant leurs ressources et dans les limites de leurs moyens d'action pour la sauvegarde des intérêts régionaux.

Ces sociétés furent : La Société Libre d'Emulation créée par l'arrêté du 9 Germinal an IX (30 mars 1801) de M. Fauchet, premier Préfet du Var, les Sociétés d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie des arrondissements de Toulon et Draguignan ; succédant à la Société Libre d'Emulation, par circulaire du Comte Decazes, Ministre de l'Intérieur et l'arrêté d'application du 25 septembre 1819, de M. Chevalier, Préfet du Var, sociétés devenues « comices agricoles » par arrêté du 30 mars 1838, de M. Le Marchand de la Faverie, Préfet du Var ; puis Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation du Var par accord tacite du 12 juin 1880 et Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture, de la Nature et de l'Environnement en date du 3 avril 1971, par la fusion de la S.A.H.A.V. avec la S.A.C.I.V. (J.O 121 du 26 mai 1971, page 5141), auxquelles est venue se joindre en 1976, l'Association Les Amis des Villages Varois.

Son rôle est d'abord d'informer les sociétaires de l'activité de son Comité Directeur et des Membres de l'association. Elle veut aussi, par une information originale, faire connaître ses points de vue à tous ceux qui nous feront l'honneur de nous lire.

Association agréée CF à l'article L 160 – 1 du code de l'urbanisme et article 40 de la loi du 10 juillet 1976, par décision de M. Le Préfet du Var, en date du 28 août 1978

Siège Social : L'Oustau du Faron (téléphérique)
83200 Super TOULON

Email : avsane@orange.fr

Site Internet : www.avsane.fr

Téléphone : 04 94 91 02 95

Directeur de la publication : Annie COMBES

Rédacteurs : Patrick GUILLON - Jeannine RICHERME

Gestion : Patrick GUILLON

Comité de lecture : M. BARBAROUX, L.CABONI, C. DUVAL, G.DANGEARD, J.P. FORET, N. et G. HERROUIN, P. GUILLON

ISSN 0 395 1846

SOMMAIRE

MOT DE LA PRÉSIDENTE <i>Annie COMBES</i>	4
COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE <i>Claude DUVAL</i>	5 à 12
VOLET MARITIME du SCoT: état d'avancement. <i>Patrick GUILLON</i>	13 à 19
HISTOIRE GÉOLOGIQUE du TOMBOLO de GIENS <i>Jean-Paul FORÊT</i>	20 à 24
VISITE de la FONDATION CARMIGNAC <i>Jacques BRACHET - Photos Monique SCALETTA</i>	25 à 27
PIQUE-NIQUE à PORQUEROLLES <i>Patrick GUILLON</i>	28 à 29
Le COIN du RANDONNEUR <i>Gilles DANGEARD</i>	30 à 32
FILET MIGNON de PORC au BACON et FLAMBÉ <i>Jeannine RICHERME</i>	33
PROGRAMME 2018 / 2019	34

REVUE 89
2018

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers adhérents et chers amis

L'été nous réserve comme à l'accoutumée un vertige de prise de conscience écologique. Moment habituel de dérèglements et de catastrophes, il a été traversé cette année plus que d'autres par la symbolique du combat écologique.

Dans cet écrin d'espoir et de renoncements, il faut parvenir à garder l'assurance de l'optimisme, même sous les régimes les plus graves. Car la situation de Dewayne Johnson est ainsi. Malade d'un cancer, ce jardinier américain a porté Monsanto et ses produits devant les tribunaux pour obtenir réparation de sa maladie. Il a obtenu gain de cause et des réparations considérables chiffrées en millions d'euros. Loin d'effacer les marques indélébiles de ces géants sans vergogne, ce jugement prouve que le droit continue à protéger.

Il inspire le péril de l'impunité. Il rappelle aussi qu'il est l'affaire des Hommes mais qu'il trouve son salut dans la protection de l'ensemble du vivant.

Cette première leçon teintée d'espoir malheureux se heurte au renoncement d'un autre symbole. La possibilité d'une nouvelle politique écologique a démontré qu'il existe parfois des intérêts supérieurs et indérogeables. La persistance de projets de société contraires conduit à un raisonnement catastrophe : Comment continuer à proposer de l'infini dans un monde fini ?

Cette question, nous l'appréhendons par notre travail de terrain. Notre association connaît à ce titre une projection majeure, dans la réalisation d'un projet futur dont nous pouvons être fiers. L'écologie locale, pédagogique et fonctionnelle est notre réponse. L'esprit d'initiative, volontaire et tenace doit nous installer les deux pieds dans le monde.

Annie COMBES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017. COMPTE-RENDU

L'Assemblée Générale de l'AVSANE, pour l'année 2017, s'est tenue le jeudi 24 mai 2018 au restaurant "le Manuréva" à La Seyne-sur-Mer.

Après le mot d'accueil de la Présidente, Annie COMBES, au cours de laquelle elle exprima ses remerciements aux membres présents, à la représentante de l'Association de Défense et Protection du Faron pour sa présence et la fondation SOMECA pour son soutien, le rapport moral et d'activité fut présenté par Guy HERROUIN Vice-président, le Secrétaire Général, Claude DUVAL, a fait le point sur les demandes de renouvellement :

- de l'Agrément au titre de la protection de l'environnement.
- de l'Habilitation à participer au débat sur l'environnement.

Ces demandes ont été déposées le 31 janvier 2018 et le 6 février 2018, respectivement. L'Agrément nous a été accordé le 19 juin 2018, l'Habilitation est en cours de signature à la préfecture.

Guy HERROUIN dresse ensuite le récapitulatif des conférences et visites réalisées durant l'année 2017.

La parole est alors donnée aux représentants de l'AVSANE dans les commissions et réunions institutionnelles.

Présentation des actions suivies par Jean-Paul FORET.

1. Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, CODERST:

De mai 2017 à mai 2018 le CODERST s'est réuni onze fois et a examiné 76 affaires dont:

- 9 dossiers relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- 13 dossiers relevant de la gestion des eaux, forages, sources ou barrages.
- 7 dossiers étaient afférents aux canaux et barrages concédés.
- 2 dossiers relevant du traitement des déchets ménagers non dangereux.
- 1 seul dossier de cave viticole a été examiné pour mise à jour des conditions d'exploitation et d'épandage.
- 5 dossiers relatifs aux travaux à la mer.
- 29 dossiers ont concerné les stations d'épuration des eaux usées du département.
- Deux dossiers de création de chambres funéraires ont été instruits.
- Un dossier a traité d'insalubrité remédiable à Saint-Tropez.

2. Commission des Carrières, et Comités de Suivi de Sites :

Deux commissions se sont réunies:

- 20 septembre 2017, examen de quatre carrières:
 - o Carrière du lieu-dit Garragai, sur la commune de Pourcieux.
 - o Carrière de Coste Drèche, commune de Bormes-les-Mimosas.
 - o Carrière dit de Maunier, à Flassans-sur-Issole.
 - o Carrière du Défens d'Embuis, sur le territoire du Cannet-des-Maures.
- 27 mars 2018, examen de quatre carrières :
 - o Carrière de la Catalane sur les territoires des communes de Callas et La Motte.
 - o Carrière du Sommet du Juge, commune du Val.
 - o Carrière du lieu-dit Gontier, sur le territoire de la commune de La Môle.
 - o Carrière dite du Pont-du-Duc, à Fréjus (Bas Esterel et Pierre bleue).

Trois Comités de Suivi, ont eu lieu pour les Carrières de:

- Croquefigue, commune de Signes.
- Carrière du Beausset-Val d'Aren, communes du Beausset, Evenos.
- Carrière des Grands Caous, commune de Saint-Raphaël.

3. Commission Locale de l'Eau (CLE) du Gapeau et Commission de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CEMA) :

3.1 - CLE du GAPEAU, S.A.G.E. 2017.

Cinq réunions ont conduit au choix de trois "scénarii" et au tout début de la rédaction du SAGE, en faisant un point sur les aspects juridiques du SAGE.

3.2 - C.E.M.A. :

Trois réunions de cette commission se sont tenues dans l'année. Le 12-06-2017, pour l'élaboration du plan sécheresse.

4. Traitement des déchets non dangereux et le site SEVESO de Titanobel à Mazaugues.

Le 19-05-2017, Réunion du comité de suivi du site de Ginasservis.

Le 12-12-2017, Comité de Suivi de l'Unité de Valorisation Energétique de Toulon.

Le 23-02-2018, Comité de suivi réuni en Préfecture du Var, pour le site de Roumageyrol sur le territoire de Pierrefeu - du- Var

Le 8-12 2017, le Comité de Suivi de ce site de fabrication d'explosifs était réuni pour un exposé sur le bilan des activités 2016.

Actions suivies par Annie COMBES.

1. Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. CDNPS.

La commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) est présidée par le préfet et se compose de membres répartis en 4 collèges : l'Etat, les collectivités territoriales, des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, les associations.

La formation dite « des Sites et Paysages » a pour attributions :

- l'inscription et classement de sites conjointement avec l'État
- la surveillance de l'évolution des paysages dont les décisions peuvent être consultées.

11 réunions ont eu lieu, chacune comprenant 5 à 6 dossiers très divers:

- Classement de PLU, classement et déclassement d'EBC, mise en conformité du domaine de Léoube à Bormes les mimosas, etc.

2. Faune sauvage captive.

La détention d'animaux sauvages en captivité est aujourd'hui régie par le code de l'environnement et ses textes d'application. Ces dispositions complètent les règles particulières de protection des espèces animales sauvages interdisant ou réglementant certaines activités : espèces animales protégées sur le territoire français, espèces protégées au niveau européen et espèces visées par la convention CITES.

Une réunion a eu lieu en 2017, comprenant 10 dossiers dont 1 défavorable.

Actions suivies par Liliane CABONI.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial ou Cinématographique (CDAC)

En 2017 ont été présentés 13 dossiers et 5 recours auprès de la CNAC, 1 seul accepté, les 4 autres validés.

- La commission rejette à l'unanimité le dossier de Brignoles pour un projet de transfert-extension de 5287 m², la surface atteindrait 15149 m², avec un drive de 110m².

Raisons du refus : Le PLU est en attente; risque d'inondation; accès difficile; un contournement interdit et un recul préconisé de 100 m pas respecté.

- Au Lavandou, création d'un cinéma commun avec le Lavandou et Bormes. 3 salles, 400 fauteuils. Demande déposée auprès de CDAC en décembre 2016.

- Création d'un ensemble commercial Lidl à Trans-en-Provence de 1686 m². Étude de trafic réalisée, étude loi sur l'eau demandée, giradome financé par Lidl, 50 emplois créés. Prédominance alimentaire.
- Saint-Maximin La-Sainte-Baume. Transfert-Extension d'un Hyper U. Alimentaire et boutiques, surface de vente de 8814 m². Demande effectuée par un distributeur indépendant et motivée par une forte évolution démographique. Trafic satisfaisant, parkings réglementaires, avis favorable 8/8 Mais risque d'inondation. Ce dossier a fait l'objet d'un recours par Me Encinas pour Carrefour Market. Aucune réponse de la CNAC.
- Cogolin : Implantation d'un LIDL de 1682 m².
 - o 1ère demande. Avis de la commission, défavorable.
 - o 2ème demande avis favorable par 4 voix sur 2 mais cette création devrait se faire dans une zone excluant les bâtiments de commerce alimentaire et, de plus, en zone inondable. Recours demandé par Me Bouyssou pour Leclerc et Me Boileau pour SAS Casino France.
- Les Arcs-sur-Argens. Extension d'un Hyper U et d'un drive de 11 pistes. Ensemble commercial de 8265 m² à 10750 m². Produits Bio. Pas de nouvelle imperméabilisation ni emprise au sol, parkings réglementaires, étude de trafic fournie, pas de risque sismique ou d'inondation. Vote favorable à l'unanimité.

Actions suivies par André BROCCO.

Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Action concrétisée par 2 commissions en réunion plénière dont l'une présidée par le Préfet du Var:

- **Le sanglier** : La prolifération se poursuit occasionnant toujours de nombreux dégâts. Il est partout dans le département se rapprochant de plus en plus des villes. Prélèvements de sangliers en diminution de 35 à 40 % par rapport à l'an dernier. Plusieurs causes, manque de nourriture (sécheresse, mauvaise glandée..), réduction de leur territoire (habitations), maladies (épidémie de gale et maladie d'Aujesky apparaissant en période de surpopulation sur les jeunes marcassins), baisse du nombre de chasseurs. Dégâts et indemnités en dynamique de diminution.
- **Le loup** : Population en France estimée à 400 loups, en augmentation démographique (environ 13% annuelle) et expansion géographique sur le plan national et notamment dans le Var ; le camp militaire de Canjuers et ses zones périphériques restant le secteur historique et la zone de plus forte activité du loup avec 9 ZZP (1) dont 8 constituées en meute.

En 2017, dans le Var, 357 attaques pour 1403 victimes, 1.9 M€ d'indemnisation de dégâts. Le nouveau "Plan National Loup 2018-2023" publié le 19.02.2018 fixe comme objectif d'atteindre une population de 500 loups d'ici 2023.

Deux arrêtés d'application ont suivis le 20.02.18 :

- Le 1^{er} confirme, pour 2018 le plafond de tirs de prélèvements à 40 loups,
- l'autre précise le protocole d'intervention sur l'espèce et le dispositif d'aide à la protection des troupeaux.

(1) ZZP : zone où les loups ont été observés pendant 2 hivers consécutifs

Actions suivies par Claude DUVAL.

1. Aéroport du Golfe de Saint-Tropez. Commission Consultative de l'Environnement.

Générateur de nuisances, comme tout aéroport, celui du Golfe de Saint-Tropez (GSTP) a élaboré une "Charte d'Engagements" concrétisés par trois engagements, qui pour le premier fige l'aérodrome dans ses limites actuelles, exclut les mouvements nocturnes, essentiellement. Le second s'engage à maîtriser les nuisances et à réduire la gêne. Le troisième portant sur des actions essentiellement écologiques.

La charte a été présentée le vendredi 30 mars 2018 à 11h30 à l'aérodrome du Golfe de Saint-Tropez.

2. Observatoire Hélicoptères. Presqu'île de Saint-Tropez.

Rôle de l'observatoire:

- Recueillir, analyser, exploiter les observations de ses membres, les plaintes des riverains, les infractions à la réglementation. Elle donne son avis sur les textes réglementant ces survols, le nombre et l'implantation des hélisurfaces, le nombre de mouvements, etc.

Composition de l'Observatoire :

- Les services de l'État ; les collectivités locales ; les associations de défense de l'environnement ; les exploitants.

3. Compte rendu de la réunion de la Commission d'information auprès du site d'exploitation des installations nucléaires du port militaire de Toulon.

Cette réunion, présidée par Monsieur le Préfet du VAR, instituée par **arrêté du ministre de la défense du 17 juillet 2003**, a pour vocation de répondre à toutes les questions relatives à l'impact des activités nucléaires sur la santé et l'environnement.

Bilan de la sûreté nucléaire et de l'impact des activités nucléaires sur la santé et l'environnement en 2016

Le capitaine de vaisseau, chef de la division "Prévention, Maîtrise des Risques et Environnement", présente le bilan 2016 :

- Deuxième arrêt technique majeur (ATM) pour le porte-avions Charles de Gaulle. (renouvellement du combustible nucléaire des deux réacteurs embarqués).
- Toulon en sera le port base ainsi que le port d'entretien des sous-marins nucléaires d'attaque (SNA). Un chantier d'infrastructures est en cours sur la zone Missiessy qui permettra de répondre aux besoins d'accueil de ce nouveau type de sous-marins nucléaires.

Présentation des activités effectuées en 2017 et prévues en 2018

Consiste essentiellement en des exercices d'entraînement, à raison de deux par an pour les Installations nucléaires de Base Secrète (INBS), les SNA et le PACDG.

Enfin, s'agissant des prochaines échéances, monsieur le Préfet maritime souligne :

- Le prochain désarmement, à Cherbourg, du SNA « Saphir » de la classe Rubis;
- L'arrivée du SNA « Suffren » de la classe Barracuda en 2020.

Temps de parole réservé aux membres de la commission

- Le représentant de l'association AVSANE, confirme toute la difficulté, selon lui, de mener une évacuation lors d'un exercice. Existe-il un logiciel de simulation sur cette thématique ? Ou, comme le demande un autre participant, une modélisation de cette mesure de sauvegarde ?
- Le représentant du CYPRES et membre du CODIRPA, répond qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucun logiciel de ce type. Le représentant du CYPRES indique que le plan

PPI pourrait comporter un volet relatif aux grands principes d'une évacuation tels qu'ils pourraient être réalisés en gestion de crise, sur la base du guide « évacuation de masse ».

Actions suivies par Guy HERROUIN.

Contrats de baie :

1. Contrat de baie de la rade de Toulon

Rappel des 4 axes :

- Amélioration de la qualité des eaux.
- Gestion durable des ressources et des milieux.
- Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques.
- Animation en associant les acteurs du territoire.

Réunion annuelle du Comité de baie le 1er février 2018.

Le point principal de l'ordre du jour porte sur le bilan de l'année 4 et la préparation de la 5ème et dernière année d'actions.

Autres points :

- Toutes les compétences sur l'eau sont transférées à la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE.
- L'Agence de l'Eau supprime l'engagement en 2018 dans le domaine de l'assainissement non collectif (cas en particulier du Plan de la Garde).
- Bilan par action :
 - o Amélioration de la qualité des eaux. Bien sauf pour le Plan de La Garde : assainissement non collectif situé en zone inondable. Rénovation du réseau d'eaux usées de la base navale (20 M€).
 - o Gestion durable des ressources et des milieux ; pas de problème sauf les mattes mortes de Posidonies (St Elme).
 - o Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques; rénovation du Batardeau du Pont de la Clue pour délester les eaux de l'Eygoutier vers le tunnel du Pont de Clue lors d'épisodes de fortes pluies pour réduire les risques inondation; millefeuille de Posidonies, réemploi.
 - o Animation en associant les acteurs du territoire; opérations Inf'Eau Mer et Ecogeste (Naturoscope), « Au cœur de la mer » (les ports).

2. Le Contrat de baie des Iles d'or (2017-2021)

Les axes sont les mêmes que ceux de la rade de Toulon. Cependant les caractéristiques naturelles et de l'habitat sont très différentes : nettement moins de pression urbaine, bassin versant important (vallée du Gapeau), territoire plus agricole, etc.

L'AVSANE s'était mobilisée lors de l'élaboration des actions de ce contrat. Notre association est déçue par le manque d'actions sur l'axe « Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques ». Cela semble dû au manque d'implication des collectivités locales sur cet axe.

Le contrat a été validé à l'unanimité. La signature a eu lieu le 4 juillet 2017.

Le Comité s'est réuni le 6 avril 2018.

3. Les futurs contrats de baie Il est important de tenir compte de certaines évolutions dans les futurs contrats dont l'hypothétique N°3 de la rade de Toulon:

- Les moyens des agences de l'Eau se réduisent par les prélèvements financiers de l'État.

- Les futurs contrats devront intégrer les nouveaux outils : directives sur le bon état écologique, sur la planification spatiale des activités, etc.
- L'Agence de l'Eau met en place une nouvelle stratégie d'ensemble Éviter, Réduire, Compenser avec un axe Schémas Territoriaux de Restauration Écologique.

Participation de l'AVSANE à la concertation publique du Document Stratégique de Façade (DSF)

Sous l'impulsion de l'Union européenne, la France affiche depuis 2007 les axes de sa politique maritime intégrée. Cette politique a pour objet central le développement durable des activités maritimes et littorales, en prenant en compte simultanément le développement économique des activités maritimes et la préservation du milieu marin. C'est un challenge ambitieux et difficile !

Le Document Stratégique de Façade Méditerranée comprend les parties suivantes :

- La situation de l'existant, comprenant, entre autres, un diagnostic de l'état de l'environnement littoral et marin et présentant les usages de l'espace marin et littoral, les interactions terre-mer, les perspectives d'évolution socio-économiques et environnementales des activités et politiques associées ;
- Les objectifs stratégiques, assortis d'indicateurs associés, ayant une finalité environnementale, économique ou sociale ;
- L'évaluation de la mise en œuvre du DSF, par un ensemble de critères et d'indicateurs pertinents ;
- Un plan d'action.

Une consultation publique a été organisée à mi-parcours de l'élaboration du document. L'AVSANE a répondu à cette consultation publique début 2018.

Les questions posées étaient principalement :

- ✓ Comment réduire les pollutions venues de la terre, qui influencent la bonne qualité de l'eau sur le littoral ?
- ✓ Pensez-vous nécessaire de renforcer la protection des milieux marins et littoraux en Méditerranée ? Si oui, comment ?
- ✓ Comment développer le tourisme et les loisirs pour qu'ils soient source de développement durable, non polluants, générateurs de retombées économiques et sociales positives ?
- ✓ Le potentiel pour l'éolien flottant dans le golfe du Lion est très important, mais à quelles conditions le développer ?
- ✓ Les ports, autour de Marseille et de l'axe Rhône, sont un point fort pour l'économie de la façade Méditerranéenne, comment voyez-vous leur avenir ?
- ✓ Quelles activités en mer ou sur le littoral vous paraissent poser un problème et pourquoi ?
- ✓ Comment se prémunir des risques liés à l'érosion côtière et au changement climatique pour le littoral ?
- ✓ Comment définiriez-vous l'identité et les singularités de la façade Méditerranée ?
- ✓ Que pensez-vous de la vision d'avenir proposée ?

Après prise en compte des avis (services de l'État, acteurs économiques, public) le DSF sera revu puis en 2020 il sera adopté par les préfets coordonnateurs et publié. L'AVSANE suit bien sûr l'élaboration de ce Document Stratégique dont l'application sera déterminante pour la gestion des activités littorales marines ainsi que sur la préservation de l'environnement sur les espaces maritimes.

Actions suivies par Patrick GUILLON.

1. CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du Var)

Bilan 2017, (47 dossiers ont été examinés en 11 séances).

La commission donne son avis sur :

- les Cartes communales en élaboration: 1 AF (avis favorable).
- le SCoT CAVEM « Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée » ROQUEBRUNE / PUGET : FREJUS / LES ADRETS / SAINT-RAPHAEL. (arrêté le 24 février 2017) AF (avis favorable) le 31 mai 2017.
- les PLU en élaboration: 18 AF (avis favorables) ; 2 AD (avis défavorables).
- les PLU en modification et ou mise en compatibilité : 12 AF (avis favorables) ; 2 AD (avis défavorables).
- les permis de construire : 11 AF (avis favorables).

2. CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture)

Son rôle est de maintenir un maximum d'actifs agricoles, de renforcer les exploitations familiales et d'éviter les démembrements d'exploitations viables par la création de **Zones Agricoles Protégées (ZAP)**.

La commission donne son avis sur les projets d'installation des jeunes agriculteurs et les aides publiques accordées dans le cadre de la modernisation des exploitations.

Bilan 2017, (10 Réunions tenues par la commission & 43 dossiers traités).

- 22 Demandes d'Aides à l'Installation des Jeunes Agriculteurs (DJA).
- 17 Avenants (DJA).
- 2 Zones Agricoles Protégées (ZAP).
- 2 demandes d'Autorisation d'Exploiter.

3. SCoT (Le Schéma de Cohérence Territoriale) Provence Méditerranée

Il regroupe 32 communes membres de l'intercommunalités composant l'aire de Toulon

Il impose ses orientations aux plans intercommunaux. (PLUi, PLU, Carte communale, PDU, PLH).

- il fixe, sur un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement **pour les 10 ans à venir** dans une perspective de développement durable.
- c'est un projet de territoire qui succède au SCoT 1 de 2009.
- Fin du 3^{ème} trim. 2018: arrêt du projet de SCoT 2.
- 4^{ème} trim. 2018: Enquête publique.
- l'approbation dans les 12 mois suivants.

État d'avancement des travaux du SCoT 2. (réf un article dans notre Revue N° 88)

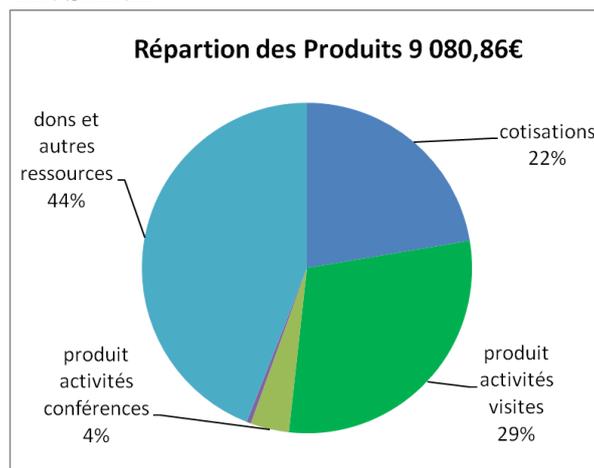
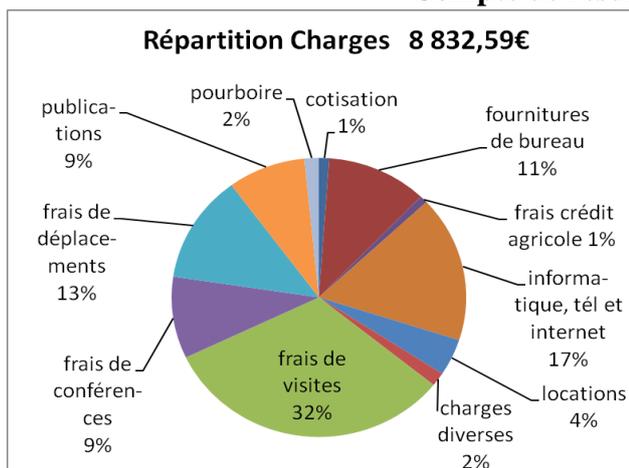
Réunion Publique du 28 novembre 2017

État d'avancement du futur "Volet Littoral et Maritime.

Réunion Publique du 4 décembre 2017 (Prochain article dans notre Revue N° 89)

4. Rapport financier de l'exercice 2017.

Compte de résultat 2017 - AVSANE-



Le vérificateur aux comptes, Manfred Zaas confirme la sincérité des comptes au regard des règles comptables. Approbation des comptes et quitus à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2018 : 9 050 €. Adopté à l'unanimité.

Élection au Comité Directeur.

Les membres sortants (Simone LAPRAS et Guy HERROUIN ont été réélus à l'unanimité.

Mme. Elizabeth PEUVRIER et M. Gilles DANGEARD nouveaux candidats ont été élus à l'unanimité.

Composition du Comité Directeur :

- Présidente : Annie COMBES
- Vice-présidente : Simone LAPRAS
- Vice-président : Guy HERROUIN
- Vice-président : Jean-Paul FORET
- Vice-présidente : Lisa BERTRAND-BATTIN
- Secrétaire Général : Claude DUVAL
- Secrétaire Général adjoint : Michel BARBAROUX
- Trésorier : Patrick GUILLON
- Trésorière adjointe: Liliane CABONI qui succède à Jeanine RICHERME
- BARBERO Suzanne
- BROcq André
- CAVAILLER Claude
- DANGEARD Gilles
- PEUVRIER Elizabeth

Mot de clôture de la Présidente.

Vue sur notre Assemblée Générale du 24 mai 2018



SCoT 2 PROVENCE MÉDITERRANÉE

Patrick GUILLON

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) vise à mettre en «cohérence» les politiques en matière d'urbanisme, d'environnement, d'économie, d'habitat, de grands équipements, de déplacements. Dans ces domaines, le SCoT fixe des objectifs à atteindre pour un développement harmonieux et durable de notre territoire au quotidien. Il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal.

Cet article a été rédigé, pour donner un état d'avancement du futur "Volet Littoral et Maritime" en reprenant exclusivement l'exposé présenté au cours de la Réunion Publique du 4 décembre 2017, pour une concertation autour du projet de chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer dit "volet littoral et maritime" du SCoT Provence Méditerranée. organisé par le Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée et préparé par Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise "AU[dat]".*

Cette réunion publique était présidée par Robert Bénéventi, Maire d'Ollioules, Vice-président de TPM et Président du SCOT Provence Méditerranée, entouré de Gilles Vincent 1er Vice-président et de Jean Brondi 2ème Vice-président et autres membres du bureau.

()Le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée crée par arrêté préfectoral du 12 décembre 2002 a pour mission d'élaborer, d'approuver, d'assurer le suivi et de réviser le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)*

État d'avancement du futur "Volet Littoral et Maritime" : (réf: 3ème réunion publique du 04 décembre 2017) dont vous trouverez sur le site du SCoT la présentation dans son intégralité: (<http://www.scot-pm.com/index.php?id=142>)

Le chapitre individualisé du SCoT valant Schéma de Mise en valeur de la Mer est un outil de planification offert par la loi visant à faciliter l'intégration des problématiques maritime dans les SCoT littoraux.

Compte tenu du nombre de communes littorales (15) comprises dans le périmètre du SCoT Provence Méditerranée et de l'importance de son **linéaire côtier (300km)**, les élus ont fait le choix d'élaborer ce document et de fixer les objectifs en cohérence avec les autres démarches relatives à la mer et au littoral.

Le Livre bleu, première étape du volet Mer adopté en 2012, est un recueil de savoir sur la Mer et le Littoral. Il est le premier support de la concertation.

(<http://www.scot-pm.com/index.php?id=140>) (Cliquer sur le chapitre "Le Livre Bleu")

En résumé, nous a été présenté :

- un rappel du contenu des précédentes réunions.
- un "État d'avancement des autres démarches relatives à la mer et au littoral" :
 - les démarches avec lesquelles le volet littoral et maritime doit être compatible;
 - les démarches que le volet littoral et maritime doit prendre en compte;
 - les démarches locales voisines du volet littoral et maritime;
 - les démarches des territoires limitrophes au territoire Provence Méditerranée;
 - et les autres démarches "mer et littoral".

- puis un exposé des pistes de mesures et d'orientation du futur "Volet Littoral et Maritime" dont vous trouverez ci-dessous un résumé.

PARTIE 1 : LES MESURES DE PROTECTION DU MILIEU MARIN

Le milieu marin est constitué des espaces terrestres et marins du littoral à protéger (Art. R.141-5 du Code de l'Urbanisme) que le présent document identifie ci-après:

1ère étape: Identifier les espaces terrestres et marins du littoral à protéger

Les espaces terrestres du littoral à protéger :

- espaces agricoles littoraux, falaises, îles, forêts et pinèdes littorales.
- les plages et les îlots inhabités.

Les espaces marins du littoral à protéger :

- Les espaces marins du littoral bénéficiant de législations spécifiques de protection et/ou de gestion : sites inscrits ou classés, Natura 2000 en mer, ZNIEFF marines, espaces du Conservatoire du Littoral, Parc National de Port-Cros;
- Les autres espaces marins présentant un intérêt patrimonial majeur: herbier de posidonies et de cymodocées non compris dans les espaces mentionnés ci-avant, tête de canyons, bancs profonds coralligènes, trottoirs à Lithophyllum, grottes sous-marines, roches à algues photophiles.

Parmi ces espaces, certains présentent des habitats naturels marins dégradés à restaurer.



2ème étape: Édicter des mesures de protection

Mesures de protection des espaces marins du littoral

- Espaces et milieux remarquables terrestre et marin, support de continuité écologique, notamment d'interface terre-mer, doit être protégé . Il s'agit :
 - des plages (arrière plage, paysage, degré d'urbanisation);
 - des fonds marin (notamment les prairie de cymodocées et des herbiers de posidonies, milieux nécessaires au maintien des équilibres écologiques).

Mesures sur la qualité des eaux et de l'air

- Qualité des eaux:
 - Maitriser les apports polluants issus des bassins versants (ruissellement, eaux usées, pollutions diffuses par pesticides...);
 - Optimiser la qualité des eaux dans les sites portuaires ("Ports propres");
 - Traitement et valorisation des sédiments marins pollués.
- Qualité de l'air:
 - Réduire les émissions des activités maritimes (objectifs pour les futures navires: électrification des quais, **systèmes de lavage des gaz d'échappements** permettant de **réduire les émissions du fioul lourd, usage de fioul à basse teneur de soufre...**)

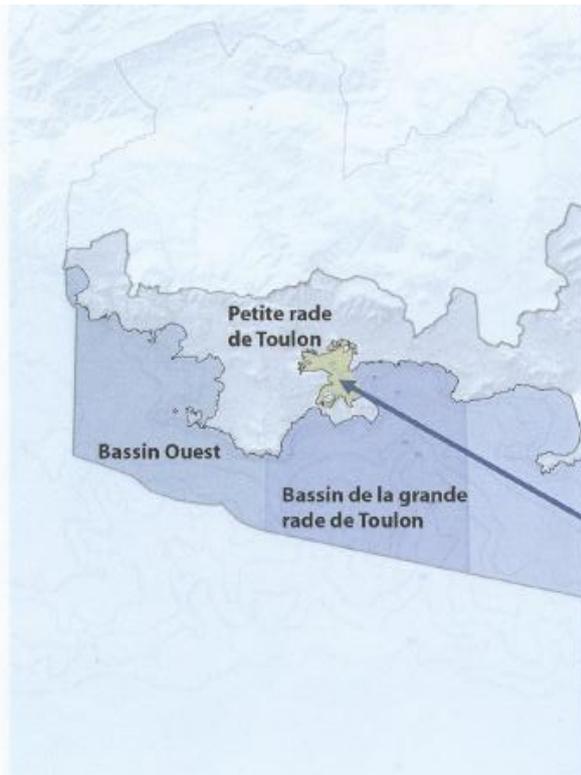
Pistes de mesures de sensibilisation et d'information sur le milieu marin

- Généraliser les **chartes de bonnes pratiques** avec les professionnels et usagers de la mer.
- Développer **l'éducation environnement**.

PARTIE 2 : LES VOCATIONS DES SECTEURS DE L'ESPACE MARITIME ET LES CONDITIONS DE COMPATIBILITÉ DES DIFFÉRENTS USAGES

- **La vocation** d'un secteur résulte de **la nature** même de l'espace (*plages*) considéré et / ou **d'une décision publique** (*port*). Les usages doivent être en cohérence avec les vocations et doivent être compatibles entre eux afin d'éviter ou limiter les conflits d'usages.
- Les **vocations** et les **usages** doivent être **compatibles avec les mesures de protection** définies dans le présent document à la partie 1, **avec les dispositions de la loi littoral** (espaces remarquables, coupure d'urbanisation, bande des 100 mètres...) et avec l'ensemble **des normes et réglementations** qui sont liées aux espaces qui les supportent.

Le Volet Littoral et Maritime définit **11 vocations générales précisées dans les 4 bassins maritimes**: (réf. planches ci-dessous présentées à la réunion publique du 4/12/2017)



1/ LA PETITE RADE DE TOULON

- Conforter le rôle de 1^{er} port militaire français et méditerranéen, en soutenant l'effet de levier métropolitain des activités de Défense;
- Consolider les activités de Recherche & Développement par le développement du Technopole de la Mer
- Développer l'accueil des navires de croisière, des ferries, du fret RoRo et développer le port du futur connecté
- Poursuivre le développement de l'économie maritime notamment autour de l'entretien et du refit de yachts
- Valoriser le patrimoine et développer les lieux culturels
- Développer l'accueil des navires de grande plaisance
- Poursuivre l'accueil de grands évènements maritimes et nautiques
- Préserver l'activité de pêche professionnelle et de culture marine.



2/ LA GRANDE RADE DE TOULON, DU CAP SICIÉ AUX OURSINIÈRES

- Conforter le tourisme balnéaire (plages, bains de mer) et l'accueil de grands évènements;
- Conforter la vocation restauration / hébergement hôtelier
- Conforter la pratique des activités nautiques;
- Maintenir la plongée, notamment sur les sites du Cap Sicié ;
- Soutenir le développement de la pêche professionnelle ;
- Conforter la plaisance à travers les ports et les zones de mouillage;

DOCUMENT DE TRAVAIL

Périmètre du Volet Littoral et Maritime du SCoT

3/ BASSIN OUEST, DE SAINT-CYR AU CAP SICIE

- Conforter le tourisme balnéaire (plages, bains de mer) et l'accueil de grands évènements;
- Conforter la pratique des activités nautiques notamment dans la baie des Lecques à Saint-Cyr-sur-Mer et les baies de Bonnegrâce et du Brusuc à Six-Fours ;
- Maintenir la plongée sur les principaux sites, notamment autour des Embiez et de pointe Fauconnière ;
- Conforter la vocation restauration / hébergement hôtelier
- Conforter la pêche professionnelle ;
- Conforter la plaisance à travers les ports et les zones de mouillage.

3^{ème} réunion publique VLM SCoT PM
04/12/2017

DOCUMENT DE TRAVAIL



 25

DOCUMENT DE TRAVAIL

Périmètre du Volet Littoral et Maritime du SCoT
Périmètre du SCoT Provence Méditerranée

4/ BASSIN EST, DES OURSINIÈRES AU LAVANDOU

- Conforter le tourisme balnéaire (plages, bains de mer) et l'accueil de grands évènements;
- Conforter la pratique des activités nautiques notamment autour de Giens ;
- Maintenir la plongée sur les principaux sites, notamment autour des Îles d'Or;
- Conforter la vocation restauration / hébergement hôtelier
- Conforter la pêche professionnelle ;
- Conforter la plaisance à travers les ports et les zones de mouillage.

Sources : AUI/AM - Auteur : AUI/AM/ESM
Dépense 2017

25 km



 26

3^{ème} réunion publique VLM SCoT PM
04/12/2017

DOCUMENT DE TRAVAIL

- **Mesures de compatibilité des différents usages.**
 - **Les principes généraux pour** les activités et les usages doivent être **compatibles** avec **les différentes vocations identifiées**, ainsi qu'avec la réglementation en lien avec les activités de la Défense, de la circulation maritime et d'autres activités et usages, sous réserve de justifier l'absence d'effet négatif sur l'économie locale, l'environnement et à la sécurité des personnes.
 - **Les Conditions particulières de compatibilité identifiées sont :**
 - ✓ le bain de mer et l'usage principal des espaces marins attenant à la plage;
 - ✓ la sécurité des baigneurs doit y être garantie;
 - ✓ la pratique des activités nautiques, qui doivent être conforme aux dispositions règlementaires les concernant;
 - ✓ la mise en sécurité des plongeurs sous-marins doit être assurée;
 - ✓ les activités économiques de la pêche professionnelle et de culture marine ne doivent pas être affectées par le mouillage, la pratique de la plongée, la pratique des activités nautiques;
 - ✓ les travaux maritime et éventuels projets d'exploitation offshore ne peuvent être entrepris sans information préalable et sans concertation des professionnels de la pêche et des cultures marines.

PARTIE 3 : LES ORIENTATIONS ET PRINCIPES DE LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES

- **Les projets d'équipement portuaires doivent répondre aux conditions d'aménagement suivantes :**
 - le respect des espaces marins protégés;
 - le respect des impératifs de la Défense et de la sécurité maritime;
 - la sauvegarde de l'accès à la mer et des cheminements côtiers;
 - la non-atteinte à la qualité du milieu;
 - le respect du fonctionnement du transit sédimentaire à l'échelle des cellules hydro-sédimentaires;
 - la prise en compte des risques naturels et de leur éventuelle conjugaison, notamment ceux liés à la submersion marine et à l'élévation du niveau marin;
 - leur bonne intégration paysagère, urbanistique et architecturale, l'intégration de dispositifs de principe d'éco-conception et de gestion environnementale;
 - l'accessibilité et le stationnement à la hauteur des besoins engendrés.

PARTIE 4 : LA GESTION DURABLE DU TRAIT DE CÔTE ET LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX ALÉAS ÉROSION/SUBMERSION ET ÉBOULEMENT DE TERRAIN

- Promouvoir et mettre en place des dispositifs permanents d'identification des risques littoraux, de leur origine, évolution et amplitude, de leur effets prévisibles ainsi que leur conjugaison.

Sur base de la caractérisation des aléas littoraux menée à l'échelle du SCoT :

- Mettre en place un observatoire permanent de l'évolution du trait de côte;
 - Coordonner les acteurs et les compétences (GEMAPI , autres);
 - Mettre en place ou adapter l'encadrement et les outils de prévention;
 - Adapter les équipement portuaires et les autres aménagements destinés à l'accueil des navires aux aléas présents et futurs en tenant compte du fonctionnement des cellules sédimentaires;
 - Assurer une protection des plages par des dispositifs doux et réversibles;
 - Prendre en compte, intégrer, évaluer les différentes politiques publiques, de la prévention et de la gestion des risques:
 - ✓ Adapter le développement dans les espaces littoraux exposés aux risques;
 - ✓ Planifier dans une vision de long terme l'aménagement des espaces urbanisés soumis aux risques naturels littoraux en développant des stratégies globales de requalification du front de mer;
 - ✓ Prendre en compte dans la planification locale la combinaison des différents aléas terrestres et maritimes.
 - Intégrer les risques naturels littoraux dans la gestion des espaces naturels.
- Informer la population, prévoir et gérer les risques.
Exemple: développer un volet littoral dans les PICS et les PCS, des exercices de préparation et de sensibilisation à la gestion de crise, etc.

Glossaire:

ZNIEFF: Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

NATURA 2000- Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, dont l'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne.

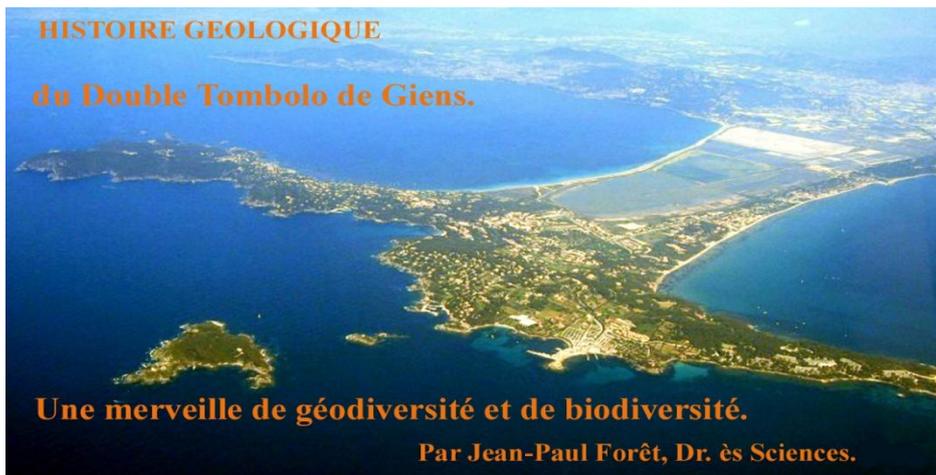
GEMAPI: Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

PICS: Projet international de coopération scientifique

PCS: Plan communal de sauvegarde

HISTOIRE GÉOLOGIQUE DU DOUBLE TOMBOLO DE GIENS

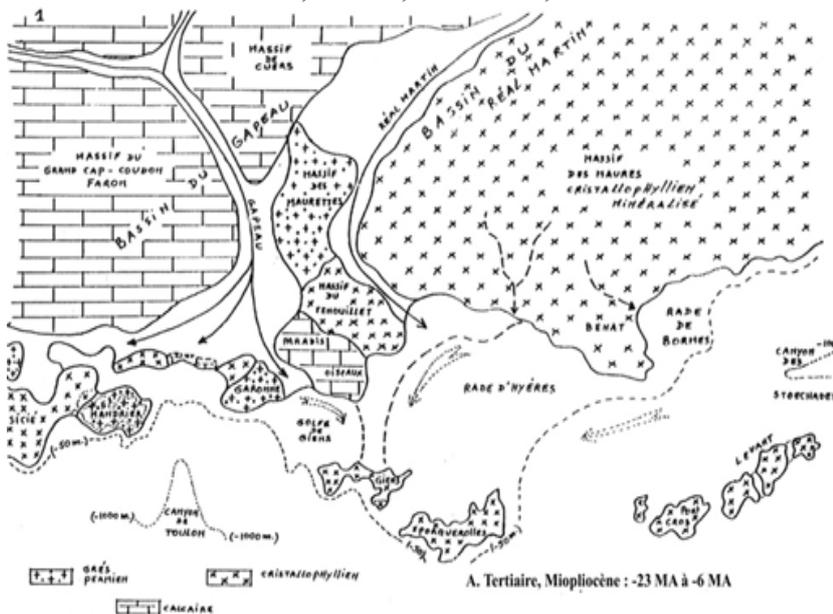
Jean-Paul FORÊT



La formation du double Tombolo de Giens est issue de la surrection des Pyrénées il y a 50 MA. (Millions d'Années), et à celle des Alpes il y a 30 MA. avec les déplacements de la Corse et de la Sardaigne. C'est lors de la crise Messinienne, avec fermeture du détroit de Gibraltar et assèchement de la Méditerranée, il y a 5,6 MA. que la structure se précise et que les conditions actuelles des milieux se mettent en place.

Formation du double tombolo de Giens (1)

A. Tertiaire-Miocène, de -23,5 MA à -5,6 MA



Le massif calcaire ouest (Coudon - Faron - Cuers) est séparé du massif cristallophylien minéralisé est (Les Maures) par la dépression permienne et les massifs des Maurettes (grés) du Fenouillet (phyllades et quartzites), du Paradis - Mont des Oiseaux (calcaires). Deux bassins hydrographiques sont distincts :

- A l'ouest, celui de l'ancien "Gapeau" débouchant en "rade de Toulon" et dans "le golfe de Giens"; lequel draine les massifs calcaires.
- A l'est, celui du "Réal-Martin", qui débouche en "rade de Hyères" et draine l'aire ouest du massif "des Maures".

En mer, "Giens", "Porquerolles", "Bagaud" et "Port Cros" sont des îles bien différenciées. Par contre "l'île du Levant" est découpée en trois îlots.*

Les alluvions et sédiments issus des bassins hydrographiques se déposent en rade de Hyères ("Réal Martin"), et en rade de Toulon et golfe de Giens ("Gapeau")

Les apports sédimentaires du Gapeau et du Réal-Martin, répartis sur un haut fond, de part et d'autre de l'île puis de la presqu'île de Giens, forment les deux flèches de sables qui resteront ouvertes jusqu'au 19^{ème} siècle.

Formation du double tombolo de Giens (2)

B. Tertiaire (Pliocène) - Quaternaire (Pleistocène), - 6 MA. à - 1 MA.



Tous les reliefs et massifs côtiers sont bien individualisés. Les bassins du Gapeau et du Réal-Martin sont distincts; mais des relations entre ces bassins ont pu se produire, tel que par le fossé Feunouillet-Mont des Oiseaux (relations attestées par la présence de minéraux lourds issus des terrains cristallins des Maures, minéraux lourds que l'on ne rencontre pas dans les terrains calcaires). En mer se forment les hauts fonds de l'ouest de Giens, entre l'île de Giens et le Mont des Oiseaux. Ainsi, les éléments terrigènes tendent à s'accumuler de part et d'autre du haut fond, et ce bien que les courants côtiers soient, sans aucun doute, bien différents de ceux connus de nos jours (figurés en pointillés sur les schémas présentés). L'île du Levant prend sa forme quasi-définitive.

Formation du double tombolo de Giens (3)

C. Quaternaire-Tyrrhénien- Flandrien), -1 MA à -15 000 Ans



En mer, les grés holocène constituent le trait d'union entre le massif du Mont des Oiseaux et l'île de Giens. Les galets Flandrien forment le cordon littoral (discontinu) de la rade de Hyères, et sont l'amorce des milieux lagunaires de la région hyéroise. Au cours de cette période, le Gapeau est détourné vers l'est (capture par le Réal-Martin) entre les massifs du Mont Redon et du Fenouillet. Il ne fait aucun doute que l'accroissement des masses alluvionnaires en rade de Hyères, face aux apports plus réduits dans le golfe de Giens, trouve son origine au cours de cette période.

Souvenons nous qu'au cours du quaternaire quatre glaciations font abaisser le niveau marin (C'est ainsi que la Corse sera reliée à la Toscane). Avec la dernière transgression marine du Flandrien (15 000 ans Av. J.C.) les courants dominants s'établissent sensiblement dans leurs orientations actuelles. Toutefois, il semblerait que les apports sédimentaires se soient poursuivis dans le golfe de Giens par le fossé de Carqueiranne.

A l'époque romaine l'Étang des Pesquiers, n'est pas fermé ; La Rade d'Hyères est isolée du golfe de Giens.

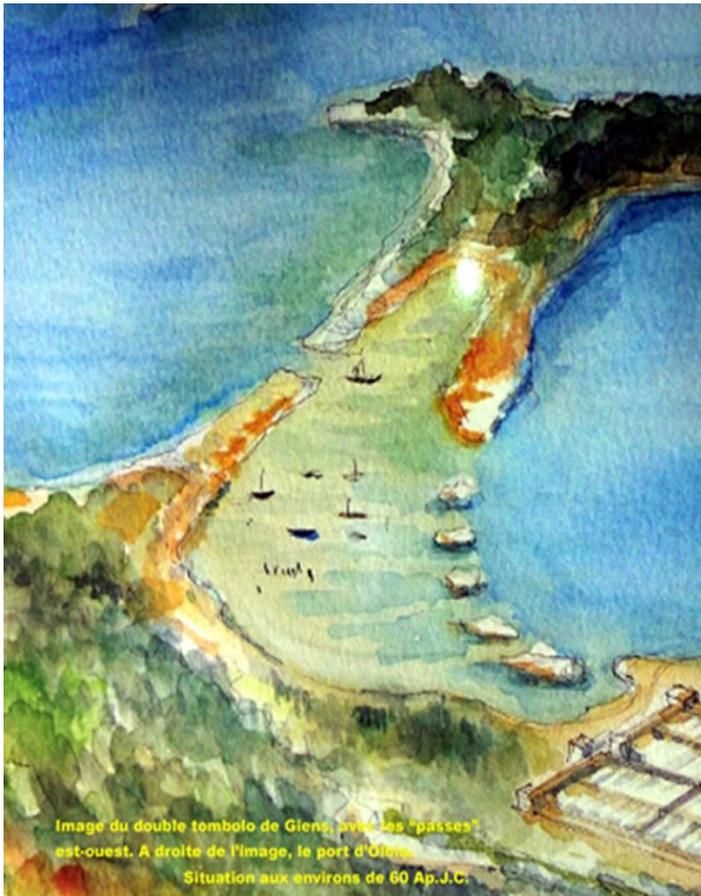


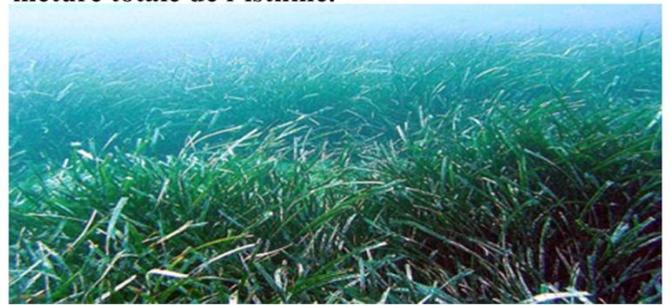
Image du double tombolo de Giens, avec les "passes" est-ouest. A droite de l'image, le port d'Olbia. Situation aux environs de 60 Ap.J.C.

Vue du double tombolo de Giens à l'époque romaine, aux environs de 60 ap. J.C.

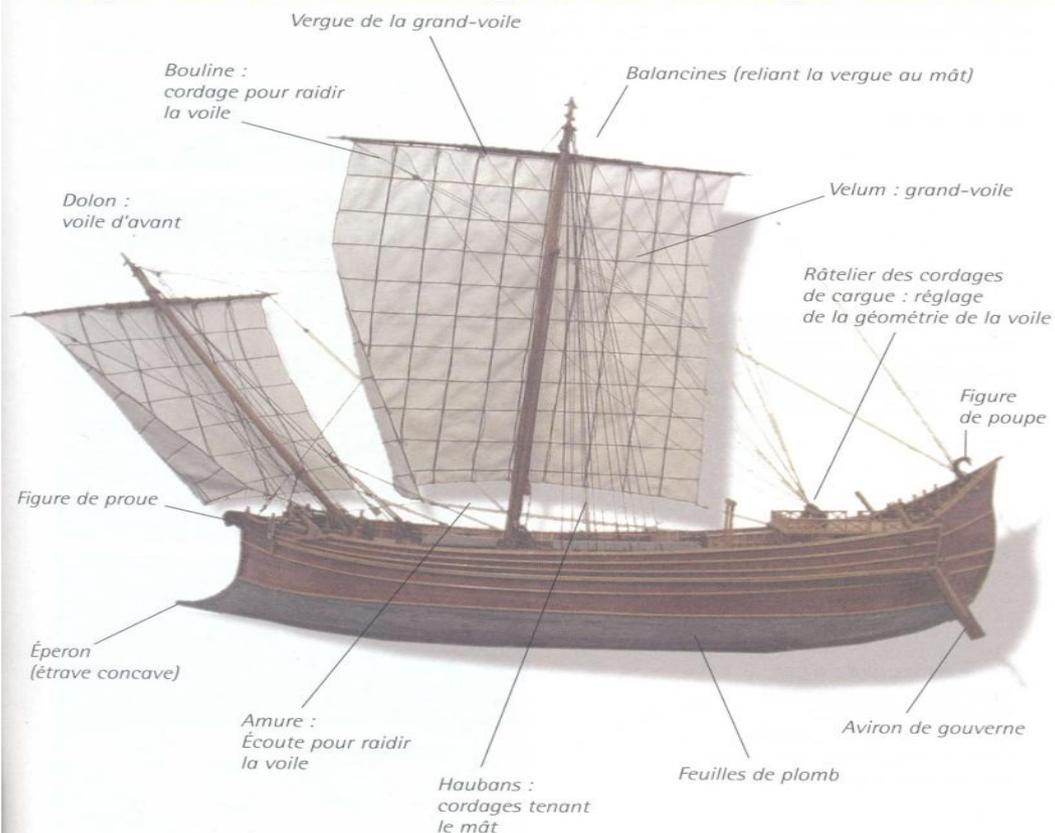
Les vestiges du port romain de la ville d'Olbia (quartier de l'Almanarre) établis en bordure est du Mont des Oiseaux, montrent **qu'à l'époque de l'empereur Claude l'isthme de Giens n'était pas totalement fermé.**

Il convient de noter, ici, l'évolution des herbiers de Posidonies (plantes supérieures à fleurs) qui s'est traduite par une croissance de 12 m. d'épaisseur des **Mattes en 19 siècles**, matts dans lesquelles on a trouvé la galère romaine de la Madrague de Giens.

Il ne fait pas de doute que ces herbiers côtiers ont **contribués au maintien** des sédiments et à la fermeture totale de l'isthme.



Maquette du navire de la madrague de Giens réalisée par Laurent Damonte.



Il s'agit d'un bâtiment type "Myriophorio" transporteur d'amphores, de l'époque de l'empereur romain Claude, 60 après J.C.

Petit à petit l'Étang des Pesquiers, va s'enrichir de nombreuses espèces marines et terrestres adaptés à la salure des sols, et va constituer un plan d'eau plus chaud que celui de la mer ouverte, favorisant le développement des juvéniles d'un grand nombre d'espèce de poissons. La constitution en salines, conduira au détournement du Roubeau donc à l'appauvrissement en sédiments dans le Golfe de Giens.

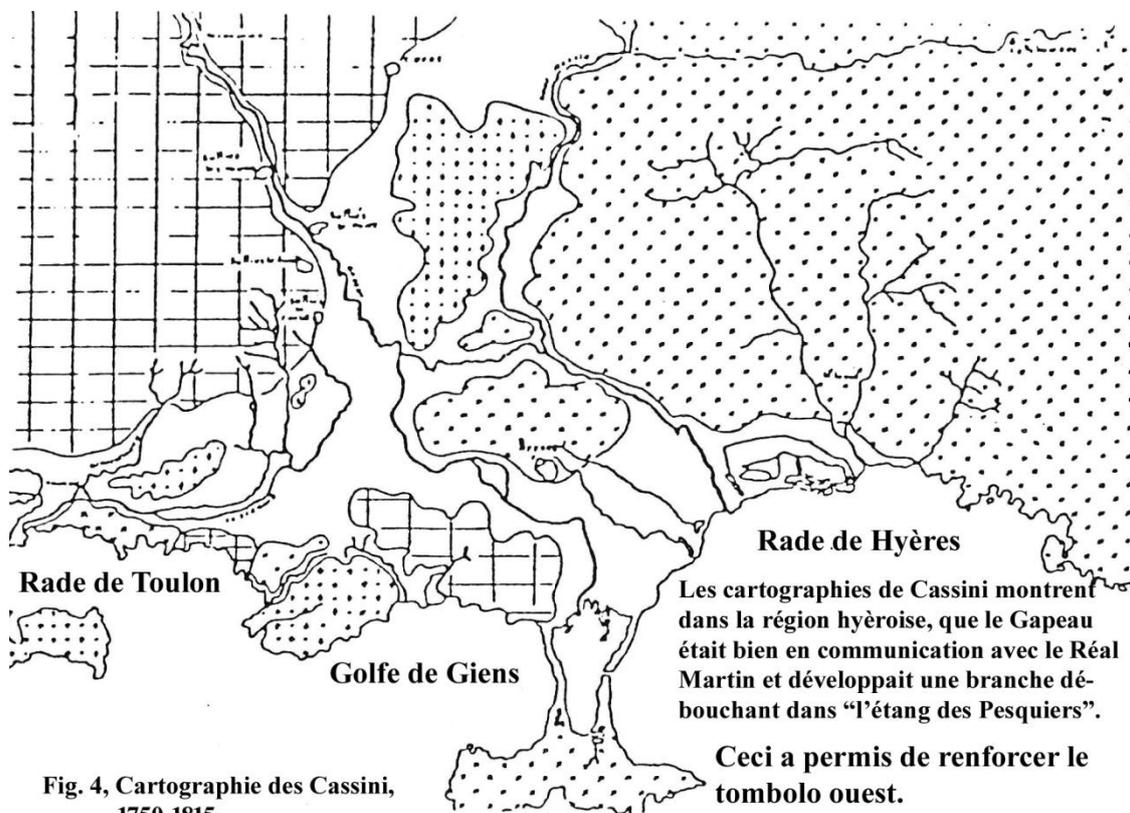


Fig. 4, Cartographie des Cassini, 1750-1815.



Carte Cassini de 1715.

Les deux flèches de sable sont encore ouvertes.

Situations au 18^{ème} siècle

Des étangs résiduels restent localisés au sud du double tombolo.

Aujourd'hui, c'est l'Etang de l'Estagnier à l'ouest et l'Etang de la Grenouille à l'est.



Carte Cassini de 1780.

Seule la flèche de sable de l'est est encore ouverte.

On pense que les feux des passes pouvaient être occultés par les naufrageurs pour exercer le droit de capturer des navires échoués, ce qui aurait laissé le nom de La Capte

État actuel du double tombolo de Giens.

Aujourd'hui nous disposons d'un site grandiose à la fois par sa géodiversité que par sa biodiversité, où nous trouvons de part et d'autre de la presqu'île de Giens, les influences d'ouest dans le golfe de Giens et d'est dans la Rade d'Hyères avec le grand courant Ligure.

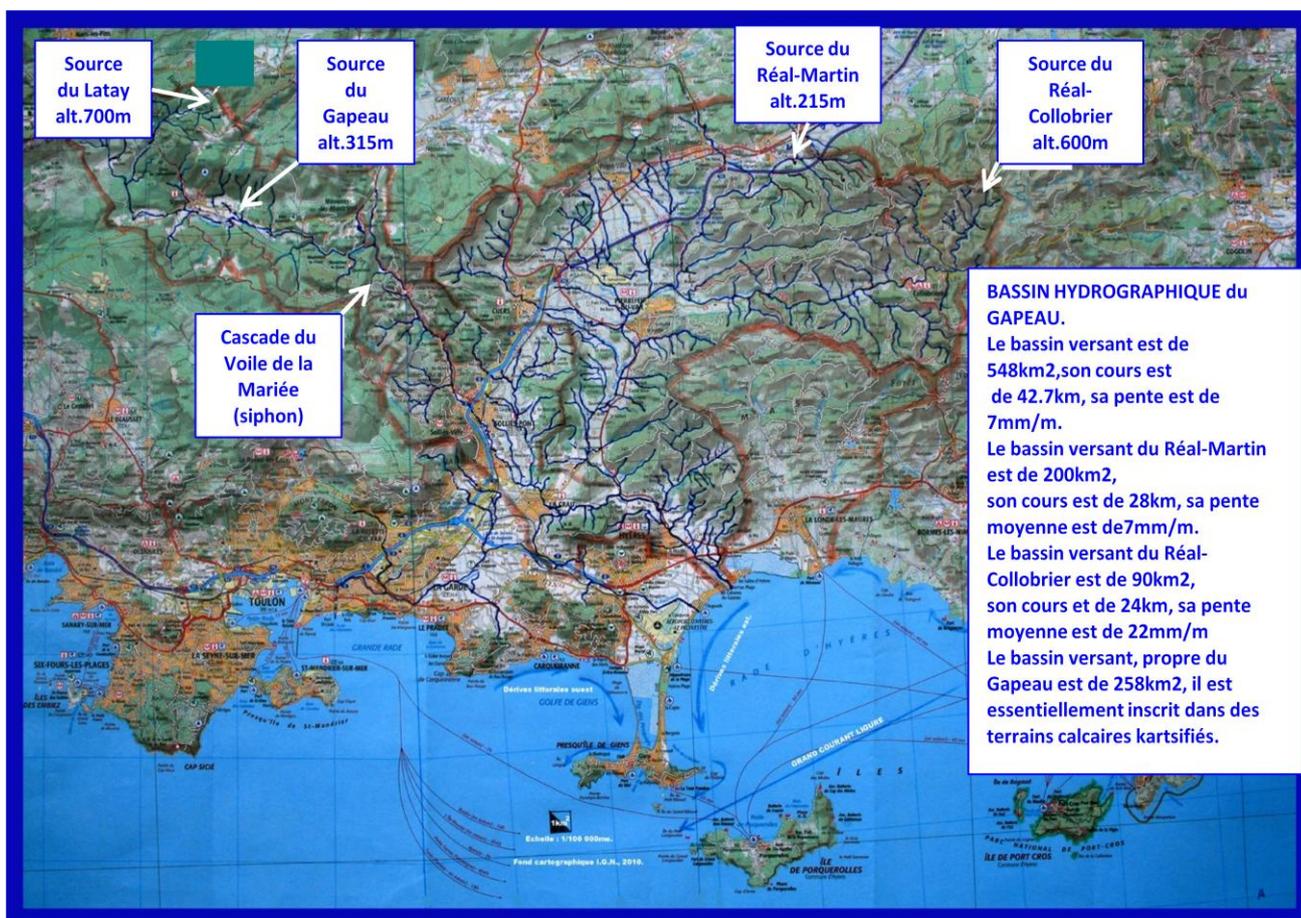
Les bassins hydrographiques de l'Eygoutier et du Gapeau-Real Martin sont bien distincts.

Ceci a pour conséquence la réduction des apports sédimentaires au Golf de Giens, et la poursuite d'apports sédimentaires au rade de Hyères (d'où élargissement de la Branche Est du Tombolo).

De plus on note qu'il n'y a plus d'apport sédimentaire terrigène dans l'étang des Pesquiers. C'est le Roubaud qui draine la plaine Est de Hyères, comprise entre "le Paradis-Mont des Oiseaux et le Fenouillet" et débouche en rade de Hyères au quartier de l'Aygade.

La branche Ouest du Tombolo (littoral de l'Almanarre) est donc fragilisée par un manque évident d'apport sédimentaires, et par l'érosion constatée des mattes d'herbier de Posidonies les plus proche du rivage.

Actuellement, il n'y a pas d'apport sédimentaire de la rade de Hyères au Golfe de Giens (structure sous-marine et courants marins, vents dominants ne peuvent permettre de tels échanges). Ceci est mis en évidence par les minéraux contenus dans les sables de l'Almanarre (Golfe de Giens) lesquels sont différents tant en nature qu'en abondance de ceux contenus dans les sables de la Capte (rade de Hyères).



La FONDATION CARMIGNAC, entre ciel, terre et mer - Iles de Porquerolles -

Jacques BRACHET - Photos Monique SCALETTA

Édouard Carmignac, fondateur et président de la société éponyme, spécialisé dans la gestion d'actifs, a roulé sa bosse partout dans le monde. Il a passé son enfance au Pérou, a fait ses études à Columbia et à Paris entre autres.

Grand amateur d'art, voguant dans les milieux artistiques, ses amis se nomment Mick Jagger, Rod Stewart, Neil Young, Andy Warhol, Jean-Michel Basquiat...

Il a très vite acquis une collection d'œuvres d'art et est aujourd'hui en la possession de quelques 300 chefs d'œuvres d'artistes internationaux qu'il avait jusqu'ici partagé avec les différents bureaux de son entreprise. Jusqu'au jour où il tombe amoureux de l'île de Porquerolles. Il décide alors de créer sur celle-ci un lieu où installer sa fondation, qui porte son nom, créée en 2000.



Au départ c'est une ferme qui a d'ailleurs servi de décor au film de Godard "Pierrot le fou", avant qu'elle ne soit achetée par un certain Henri Vidal, en 1980, qu'il transforme en une magnifique villa en agrandissant sur une butte face à la mer. Aujourd'hui, transformée à nouveau, elle abrite sa fondation.



A deux jours de l'inauguration, Charles Carmignac, fils d'Édouard, entrepreneur tourné vers la communication, le journalisme, le monde artistique et l'écologie, et aujourd'hui directeur de la Fondation, nous invitait à découvrir ce lieu exceptionnel dont ils ont confié l'architecture à Mouktar Ferroudj de l'agence GMAA.

Dans la mesure où ils ne pouvaient agrandir la villa à l'extérieur, c'est donc en grande partie que la bâtisse a été largement conçue en sous-sol sur 2000 mètres carrés de surface.



De la descente du bateau, un petit chemin de terre d'où l'on a une vue superbe, nous amène à la cour de la Fondation où nous accueille **une créature sculptée par Miquel Barcelo**. Il a interprété la légende du dragon de Porquerolles nommé Alycastre et cette sculpture monumentale est impressionnante.

L'on entre aussitôt dans la boutique-bibliothèque qui, grâce à une immense baie vitrée laisse passer le jour et nous fait découvrir le paysage. Puis l'on entre dans une sorte de sas où l'on doit enlever chaussures et chaussettes afin que nos pieds soient en contact avec le sol texturé et minéral. Et l'on commence alors la descente dans les profondeurs, vers les différentes salles, sans que l'on se rende compte un seul instant, d'être sous la terre.



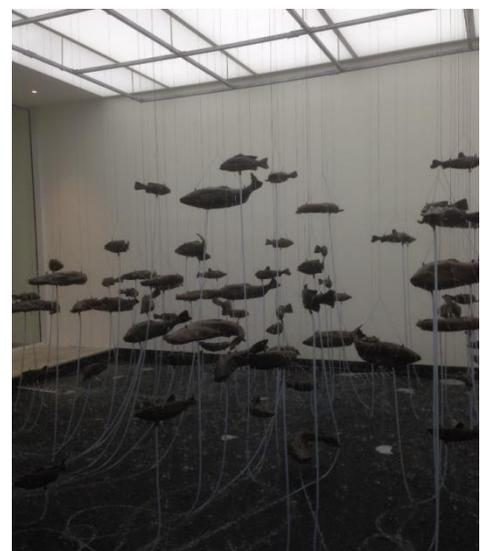
D'autant que celles-ci sont illuminées par des ouvertures donnant sur la nature en contrebas et surtout par un plafond de verre sur lequel est versé une pellicule d'eau qui frémit au moindre coup de vent, qui nous permet de découvrir ciel, soleil, nuages donnant un effet magique de flou et de transparence.



L'on va alors traverser les salles pour découvrir les plus grands noms des arts plastiques internationaux dont la première est une œuvre de Basquiat qui représente un portrait d'Edouard Carmignac. Ressemblance incertaine, d'autant que l'homme représenté est noir!

Mais son nom est sur la toile... Donc...

Après quoi défilent des œuvres d'Andy Warhol, Maurizio Cattelan, Davide Monteleone, Willem de Kooning John Baldessari, Kazuo Shiraga et bien d'autres artistes venu de tous les coins du globe.



Nous sommes en Méditerranée et deux œuvres majeures nous sont présentées : l'incroyable fontaine de poissons de Bruce Nauman, sculpture immense où de multiples poissons semble jaillir de l'eau au milieu de jets d'eau. Impressionnant.

Et puis cette immense toile incurvée de 15 mètres de long sur 4 mètres de hauteur signée Miquel Barcelo, qui est venu la créer à Porquerolles en s'inspirant des fonds marins qu'il est allé lui même découvrir.

Et encore cette étonnante confrontation d'un nu signé Boticelli face à un autre nu signé Roy Lichtenstein, en hommage à la beauté féminine.

La remontée se fait par un petit escalier dont le plafond est une immense œuvre de Jacob Hashimoto qui nous entraîne dans l'univers des jeux vidéo.

En tout une soixante d'œuvres exposées, choisies et agencées par le commissaire de l'exposition Dieter Buchhart, parmi l'incroyable collection d'Edouard Carmignac. Les autres viendront plus tard!

Lorsqu'on remonte à la surface, on se retrouve devant un imposant mur de pierre et de glace représentant la côte méditerranéenne, avec entre autres le Var, les îles, la Corse, l'Italie. Avant de descendre dans les jardins par un chemin de sable, Charles Carmignac nous explique que le but était de ne pas dénaturer l'espace de vie typiquement provençal, d'où l'idée d'enterrer" les salles d'exposition. L'architecte Mouktar Ferroudj nous explique aussi que le but était de travailler en synergie avec les artistes exposants afin d'adapter l'architecture à leurs desiderata. ce sont eux qui l'ont influencé sur la création des lieux, ce qui était totalement nouveau, original et émouvant pour lui.

Nous allons donc découvrir le cheminement imaginé par le paysagiste Louis Benech qui a eu l'idée de partir de l'humain dont le passage va peu à peu disparaître pour laisser place, tout d'abord, aux vignes, aux champs cultivés pour se diluer peu à peu et entrer dans la forêt. Tout au long du trajet, l'on découvre, à travers les espèces rares des plantes, fleurs et arbres typiques du parc national, la maison où le street artiste portugais Alexandre Farto Aka Vhils a sculpté la façade qui représente une personnalité historique de l'île puisqu'il s'agit d'Henri Vidal qui créa en 1983 le Domaine de la Courtade, aujourd'hui racheté par la fondation. Il est l'ami de sa fille, Françoise Vidal, qui fut l'épouse de Jean Rochefort.



L'on arrive à une pièce maîtresse de ce jardin extraordinaire : le labyrinthe de glaces imaginé par le Danois Jeffe Hein, constitué, en plein champ, de 214 stèles de glaces parmi lesquelles on se perd dans un dédale où se reflètent les gens qui s'y promènent. C'est assez bluffant. Si vous arrivez à atteindre le centre sans vous perdre, vous découvrez une fontaine qui a été inspirée à l'artiste par une plante de l'île : l'achillée.

Au fil de la promenade, l'on découvre alors, disséminées entre prés et bois, des sculptures monumentales de grands plasticiens internationaux, dont cet incroyable nid composé d'œufs monumentaux en marbre de 2 tonnes chacun, imaginés par Nils-Udo. C'est un hélicoptère qui a dû poser ce nid au milieu de la forêt, avec toutes les difficultés que ça a causé !

Ces œuvres sont totalement insérées dans la nature et ont une résonance totale avec les éléments, l'eau, la terre, les arbres....

Avant de repartir, petit arrêt dans un lieu ombragé où a été installé un petit restaurant où vous pourrez faire une pose à l'ombre dans un lieu enchanteur et déguster les vins de la Courtade et des mets à la fois simples et goûteux, où l'on retrouve toute la Provence.



Bref, nous avons découvert un lieu remarquable que nous devons aux Carmignac père et fils, heureux et fiers de nous faire découvrir leur œuvre gigantesque et magnifique qui deviendra très vite, sans nul doute, un lieu de culture international dont on peut s'enorgueillir qu'il soit français... et varois !

PIQUE-NIQUE à PORQUEROLLES & VISITE de la FONDATION CARMIGNAC

Patrick GUILLON



Nous partîmes cinquante, adhérents de l'AVSANE, y compris 14 amis invités à l'occasion de ce pique-nique suivi de la visite du musée de la Fondation Carmignac que nous avons programmé pour l'après-midi.

Tous étaient bien au rendez-vous du bateau "Le Poséidon" à l'embarcadère du vieux port de Toulon via Saint-Mandrier pour embarquer le groupe des Mandréens et Mandréennes.

Nous avons eu la chance d'avoir un très beau temps et une belle mer avec toutefois un petit peu de clapot sur le retour...

Le pique-nique s'est déroulé sur un terrain privé bien ombragé à proximité du village. La formule déjeuner/buffet nous a bien plu.



Après ce pique-nique, nous nous sommes rendus à la propriété de la Fondation Carmignac.

20 minutes de marche pour digérer et pour certains, qui avaient pensé à amener leur maillot de bain, l'occasion de piquer une tête en passant devant la superbe plage de la Courtade.

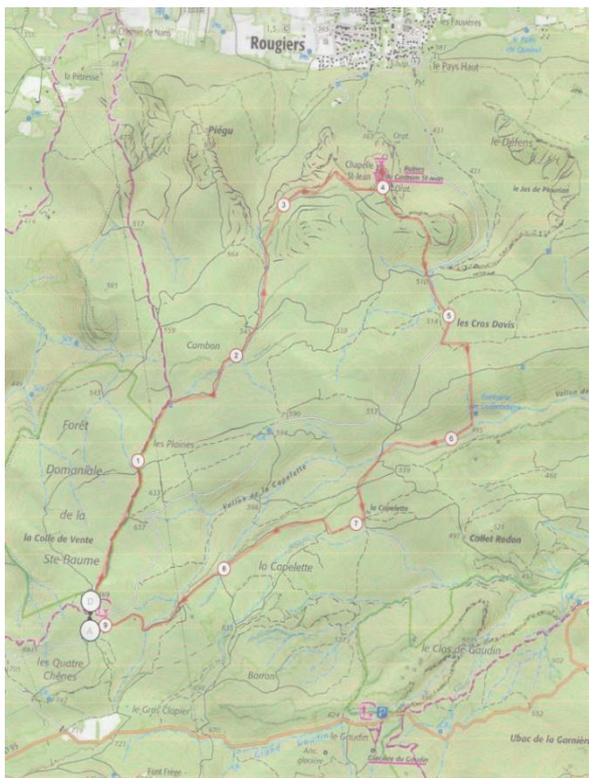


**Nous nous retrouvâmes, effectif au complet,
à l'embarcadère du port de Porquerolles.
Ouf! Nizou et Patrick peuvent enfin respirer...**



LE COIN DU RANDONNEUR

Gilles DANGEARD



Voici une très belle randonnée, qui nous conduit, à travers la forêt domaniale de la Ste-Baume, jusqu'aux ruines **Castrum St-Jean**, sa chapelle et sa **vue imprenable sur Rougiers**.

On se dirige ensuite vers la **Fontaine de la Guillaudière**, et vers les ruines de la **Bergerie de la Capelette**.

Un circuit de 9 kms et de 250 m de dénivelé, sans difficultés.



On part d'un parking situé à environ 1 km sur la petite route qui descend vers Rougiers à partir du carrefour des Quatre chênes sur la route de la Ste-Baume (D95).

On prend une jolie piste à travers les bois, puis, après avoir tourné à droite, un bon chemin en corniche au dessus d'un vallon dominé par le Piégu (618 m) et qui surplombe la vallée de Rougiers.

Nous arrivons ensuite aux ruines du Castrum, à la chapelle St Jean, et, à l'extrémité, à une croix dominant le village.



L'ensemble des ruines est le reste d'un château entouré d'un village construit sur les pentes de la colline.

Un chemin descend à une table d'orientation d'où l'on découvre tous les sommets du Var jusqu'aux Alpes. La colline calcaire est percée de grottes où subsistent encore de grandes stalactites.

On redescend ensuite pour atteindre la route que l'on suit sur 300m environs. On prend alors à gauche une piste que l'on quitte très vite pour traverser, sans chemin bien tracé, en direction du sud un bois clair pour atteindre une belle piste. On trouve alors un bon sentier qui, toujours au sud, conduit à la fontaine de Guillandière, construction à trois arches originale.



Le Château possédait plusieurs citernes, mais cette fontaine fournissait de l'eau fraîche. Tout autour, on trouve des restanques importantes, sur un terrain en forte déclivité, preuve de l'existence de cultures et d'une ferme.

En poursuivant notre marche, nous trouvons sur notre droite les ruines d'une bergerie très caractéristique. Elle comporte une pièce pour le berger, la bergerie elle-même avec ses piliers de pierre destinés à soutenir une toiture malheureusement effondrée. On y trouve également le reste d'un four.



La bergerie possédait également une citerne. Elle est entourée d'un enclos de pierres sèches.



Au printemps, on trouve sur ce chemin plusieurs fleurs sauvages caractéristiques de notre région.



L' **Iris jaune sauvage** (*Iris pseudacorus*) avec ses trois pétales veinées.

On trouve également la **Tulipes sauvages** (*Tulipa sylvestris*). Ici la sous-espèce *australis* dont les tépales sont teintés de rouge.



Le Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*)

Ce géranium vivace présente un développement tapissant, formant une touffe étalée de feuillage, particulièrement bien adaptée aux jardins du midi.

FILET MIGNON de PORC au BACON et FLAMBÉ

Jeannine RICHERME.

Pour 6 personnes - Préparation 30mn - cuisson: 40mn.

2 filets mignon de porc de 500gr chacun - tranches de bacon (2 paquets, je crois que les sachets sont de 8 pièces)- 600 gr de champignons de Paris ou girolles à mélanger- 4 échalotes - 3 c. à soupe de cognac- 20cl de fond de veau- 20 cl de crème liquide - 2 c. à soupe de persillade - 20gr de beurre - 3 c. à soupe d'huile d'olive - sel et poivre.

Tout d'abord, envelopper chaque filet avec les tranches de bacon dessus et dessous bien ficeler le tout . Vos deux rôtis présentent bien.

Colorer la viande de tous côtés dans une cocotte dans l'huile chaude. Ajouter les échalotes hachées, faire revenir 4 mn. Saler et poivrer.

Flamber au cognac, gratter les sucs avec une spatule. Verser le fond de veau chaud, couvrir et cuire 35mn à feu doux en remuant la viande de temps en temps.

Poêler les champignons débités en morceaux 10 à 15 mn dans 10 gr de beurre. Saler et poivrer et mélanger avec la viande.

Retirer la viande de la cocotte. Porter le jus de cuisson à ébullition, verser la crème et cuire environ 5 à 7 mn pour que la sauce épaississe. Si toutefois celle-ci vous parait un peu trop liquide, ajouter 1 ou 2 c. à café de « Sauce Line » meilleure que la maïzena , farine très fluide et sans grumeaux (en Grande Surface).

Remettre la viande dans la cocotte afin que le tout soit bien chaud et, servir.



PROGRAMME 2018

EXCEPTIONNELLEMENT JEUDI 6 décembre 2018 -18 h- la conférence est déplacée Salle Franck ARNAL à la Rode - 28 Rue Vincent Scotto - 83000 TOULON -

Quelques anciens santons de Thérèse NEVEU 1930-1950, une des première santonnier de Provence et Jacques BLANC santonnier à Aix en Provence, suivie de notre traditionnelle dégustation des treize desserts.

Avec Jean-Paul FORET, membre de la corporation des Santonniers Européens.

Cette conférence termine le cycle 2018. « BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE »

PROGRAMME 2019

« Que le chemin de l'Année 2019 soit parsemé d'éclats de joie, de pétales de plaisir, qu'il soit éclairé par l'étincelle de l'amour et la lueur de l'amitié »

Cycle de nos conférences

- | | |
|--|--|
| Vendredi 11 janvier 2019
18h00 salle Méditerranée | Conférence de Guy HERROUIN
sujet non encore connu, qui vous sera dévoilé fin 2018,
suivie de la galette de Rois. |
| Vendredi 8 février 2019
18h00 salle Méditerranée | Conférence de Monette LAPRAS
Conférencière des Musées Nationaux nous propose :
« MARIE ASTOIN » (1923 – 2011)
Le charme ayant opéré seul, vivacité et justesse de la couleur,
modernisme de la mise en page, nervosité et vibrations, tout dans
dans cette peinture respire la jeunesse à plein poumons. |
| Vendredi 8 mars 2019
18h00 salle Paroisse
Jean BOSCO , attenante à
l'église.
(Bd Cunéo La Mitre) | Conférence du Dr. François TRUCY, ancien maire de
Toulon, ancien vice-président du Conseil Général et 28 ans au
Sénat, nous fera découvrir « Les rues de Toulon ». Si les rues de
TOULON nous sont familières, nous ne connaissons pas toujours
leur histoire. Rendre hommage à ces multiples noms, nous comblera! |
| Vendredi 5 avril 2019
18h00 salle Méditerranée | Conférence de Gisèle FREANI, professeur d'Italien, nous contera
« PASCAL PAOLI, UN CORSE DES LUMIÈRES » :
Pascal Paoli est une des figures les plus marquantes de l'histoire
Corse. Le « héros » insulaire du XVIIIe siècle fait partie d'une
sorte de trilogie avec San Piero Corso au XVIe Siècle et
Napoléon Bonaparte au XIXe siècle... |

NOUS VOUS PROPOSERONS DES VISITES DIVERSES

dont nous vous donnerons les dates et programmes dès que possible.

Nous restons à votre écoute pour le choix de vos découvertes.

Les projets: Le Moulin à huile du Partegal suivie d'un déjeuner,
Les Beaux de Provence... Les carrières de lumière
Les flamants roses à GIENS, Monaco...etc.
Des visites de demi-journée...et des promenades.

La présidente et le Comité Directeur